

Charte pour l'accueil en formation des Personnes en Situation de Handicap

PRÉAMBULE

ASTREE FORMATION s'engage à rendre ses formations accessibles à toutes et tous, notamment aux personnes en situation de handicap (PSH), conformément à la loi du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées». Cette charte vise à détailler les engagements de notre organisme pour accompagner chaque apprenant dans un parcours adapté à ses besoins et à ses capacités.

Notre Vision

Nous croyons fermement que chaque personne a le droit d'accéder à des formations de qualité, quelle que soit sa situation. ASTREE FORMATION agit pour lever les obstacles, qu'ils soient matériels, organisationnels ou pédagogiques, et garantir une formation dans un cadre inclusif.

Objectifs de la Charte

- 1. **Assurer l'égalité des chances** dans l'accès et la réussite des parcours de formation.
- 2. Adapter nos dispositifs pédagogiques aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap.
- 3. **Encourager une démarche collaborative** en impliquant les équipes, les apprenants et les partenaires spécialisés.
- 4. **Promouvoir une culture d'inclusion** et de sensibilisation aux enjeux liés au handicap.

Personnes Concernées

Cette charte s'applique aux :

- Stagiaires reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Titulaires d'une pension d'invalidité ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- Personnes disposant d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) ou justifiant d'une incapacité permanente.



• Toute personne confrontée à des limitations d'activités durables ou temporaires liées à un handicap physique, mental, sensoriel ou psychique.

Nos Engagements

1. Accueil et Information

- Informer le public sur les conditions d'accessibilité à nos formations via notre site internet, brochures, et communication ciblée.
- Mettre à disposition un **référent handicap** dédié pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants.

2. Adaptation des Dispositifs

- Proposer un **entretien personnalisé** pour évaluer les besoins pédagogiques, matériels et organisationnels.
- Étudier la faisabilité des adaptations nécessaires pour garantir une formation inclusive :
 - Ajustements horaires ou logistiques.
 - Supports pédagogiques adaptés (documents en grands caractères, formats numériques accessibles, etc.).
 - Communication des supports pédagogiques en amont de la formation afin que la participant puisse, si nécessaire, le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel;
 - Une place peut être également ouverte à un traducteur en langue des signes, avec une coordination en amont de la formation avec le formateur;
 - o Mobilisation d'aides humaines ou techniques (interprètes, outils technologiques, etc.).

3. Formation et Sensibilisation des Équipes

- Former les équipes pédagogiques et administratives aux enjeux de l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Maintenir une **veille active** sur les innovations et bonnes pratiques en matière d'accessibilité.

4. Suivi Individualisé

- Évaluation personnalisée en amont de la formation
- Accompagner chaque apprenant tout au long de son parcours pour identifier et surmonter d'éventuelles difficultés.
- Proposer des bilans réguliers pour ajuster les dispositifs en place si nécessaire.



5. Démarche d'accompagnement

- 1. Réception de la demande auprès de la référente handicap et analyse personnalisée
 - Identification des adaptations nécessaires au handicap
 - Compréhension de la situation et des difficultés possibles
 - Analyse des contraintes générées
- 2. Évaluation des besoins et étude de faisabilité
 - Examen du/des besoin(s) personnalisé(s) nécessaire(s)
 - Étude de faisabilité de l'adaptation de l'apprentissage
- 3. Proposition de réponses individualisées
 - Recherches des moyens d'adaptation idoines
 - Évaluation financière des mesures d'adaptation/compensation

Dans le cas où notre organisme ne pourrait donner suite à une demande spécifique parce que l'adaptation/compensation pédagogique est impossible dans le cas précis, nous nous engageons à orienter l'apprenant vers un partenaire externe qui pourra correspondre aux besoins exprimés.

6. Réseau et partenaires

Notre organisme mobilise les réseaux et partenaires la région PACA susceptibles d'apporter des conseils dans la prise en charge des publics en situation de handicap et notamment :

https://www.agefiph.fr/provence-alpes-cote-dazur-et-corse



https://www.rhf-paca.fr/



https://www.capemploi-83.com/





Rôle du Référent Handicap

Le référent handicap d'ASTREE FORMATION agit comme interlocuteur principal pour les apprenants en situation de handicap.

Ses missions incluent:

- L'évaluation des besoins spécifiques et la coordination des aménagements adaptés.
- L'information et la sensibilisation des équipes et apprenants sur les ressources disponibles.
- L'accompagnement personnalisé tout au long de la formation.

Processus d'Accueil et de Suivi

- 1. **Identification des besoins** : Dès la phase d'inscription, nous invitons les apprenants à signaler leur situation pour anticiper les adaptations nécessaires.
- 2. **Analyse de faisabilité**: Une concertation est menée avec le référent handicap, l'équipe pédagogique et, si nécessaire, des partenaires spécialisés pour valider les aménagements requis.
- 3. **Mise en œuvre des adaptations** : Les mesures validées sont appliquées pour garantir une expérience de formation optimale.
- 4. Évaluation finale : À la fin de la formation, un questionnaire spécifique permet de recueillir le ressenti des apprenants sur les dispositifs déployés et d'améliorer nos pratiques.

Contact Référente Handicap

Pour toute question ou demande d'adaptation, contactez notre référente handicap:

Nom et prénom : MARILL VanessaE-mail : astreeformation@gmail.com

• **Téléphone** : 04 94 63 37 02

ASTREE FORMATION s'engage à continuer d'améliorer l'accessibilité de ses formations, dans une démarche de progrès continu, afin de garantir à chaque apprenant une expérience enrichissante et équitable.